



Session 5

Comment les institutions de médiation peuvent-elles contribuer au développement durable : Liens avec les ODD

Introduction

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les 17 objectifs de développement durable (ODD), fournissent un plan d'harmonisation des politiques mondiales en matière de croissance économique, d'inclusion sociale et de protection de l'environnement. L'Agenda est étroitement et solidement liées à d'autres agendas mondiaux à l'image de l'agenda de Consolidation de la Paix (Sustaining Peace Agenda) qui a pour but de prévenir les conflits violents et à inciter les structures internationales et les États à converger vers l'objectif commun du développement durable. Intrinsèque à l'agenda 2030, est la reconnaissance de la sécurité comme facteur de développement et de condition préalable au développement. Cela est vrai en particulier dans le cadre de l'ODD16 qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Ces trois dimensions de l'ODD 16 - paix, justice et institutions fortes - sont à leurs tours divisées en dix résultats politiques ciblés monitoré à l'aide d'indicateurs.

On peut affirmer sans grand risque que le travail des institutions de médiation contribue à tous les objectifs de l'ODD16, mais cela est particulièrement vrai pour les cibles 16.6 et 16.7. Celles-ci revêtent une importance particulière pour les institutions de médiation des forces armées puisqu'elles ont pour but de « mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » et de « garantir une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative » et incarnent à cet égard les principes de bonne gouvernance que prônent les institutions de médiation. En recevant, en enquêtant et répondant aux protestations et griefs individuels, les institutions de médiation aident à prévenir les violations des droits de l'homme, à éliminer le gaspillage et les erreurs d'administration et à contribuer à la bonne gouvernance générale du secteur de la sécurité, agissant ainsi en tant qu'organes facilitateurs de l'ODD16. Le rôle des institutions de médiation dans la réalisation de l'ODD16 est en outre explicitement reconnu dans la cible 16.A, qui utilise l'existence d'institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris pour en mesurer la mise en œuvre.

Défi

Malgré le lien évident qui existe entre le travail des institutions de médiation et l'ODD16, il existe pourtant un décalage important dans le discours politique mondial quant au rôle transformateur que les organes chargés de la supervision du secteur la sécurité peuvent jouer dans la mise en œuvre de l'ODD16. Il existe en conséquence peu de directives à l'intention des États concernant les moyens d'intégrer l'ODD16 dans leurs plans de politique nationale et contribuer ainsi à sa réalisation. Le DCAF s'attèle actuellement à ce déficit, il cherche à engager les cercles politiques et à s'appuyer sur la recherche dans le but de repositionner les institutions de médiation en tant que facilitateurs de l'ODD16 – tant au niveau mondial qu'au niveau national. Les institutions de médiation peuvent elles-mêmes jouer un rôle en la matière par la mise en évidence du lien naturel entre leur travail et l'ODD16 et en prenant des mesures proactives pour aligner et recentrer leurs priorités stratégiques sur les ODD.

Entry points

- **Recueil des données** : Les institutions de médiation sont naturellement bien placées pour collecter de grandes quantités de données. Recevoir des protestations individuelles, ouvrir des enquêtes et publier des rapports et des recommandations nécessite des méthodes sophistiquées de recueil de données, ainsi que la capacité de les stocker. Les bases de données en résultant sont pertinentes pour contribuer au Programme 2030 au-delà du domaine restreint de l'ODD16, en révélant des griefs latents, des points de conflit potentiels et des schémas systématiques de maladministration.
- **Suivi et évaluation** : En tant qu'organe de surveillance, les données collectées par les institutions de médiation leur permettent de suivre et d'évaluer les problèmes systématiques. En tant que tels, ils peuvent identifier des tendances plus générales qui se produisent sur des périodes plus longues, qui, à leur tour, peuvent s'avérer inestimables pour contribuer aux futures politiques et responsabiliser les institutions publiques. De plus, la supervision de changements sociétaux plus vastes positionne les institutions de médiation en tant qu'arbitres idéaux pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble, garantissant que les gouvernements agissent dans le cadre des objectifs de développement durable. Dans cette position, les institutions de médiation sont incitées à dialoguer avec des acteurs (ONG, société civile et université) qui pourront à leurs tours utiliser les données de manière proactive.
- **Harmonisation du langage politique et sensibilisation accrue** : Dans une large mesure, les institutions de médiation contribuent déjà à l'ODD16 en particulier et au Programme 2030 en général, et doivent simplement exiger de recadrer leurs travaux existants pour prouver ce lien. Reconnaître le rôle des institutions de médiation - mentionnées explicitement en tant que telles - et sensibiliser quant à leur rôle de catalyseur, incite davantage les autres acteurs à s'adresser aux institutions de médiation. Cela pourrait donner lieu à des possibilités de financement accru et à une meilleure appréciation de leur travail aux yeux du public.
- **Expertise sur la bonne gouvernance et sa mesure** : Étant donné que les principales activités des institutions de médiation concernent la mesure de la bonne gouvernance, l'établissement de rapports sur la bonne gouvernance et la formulation de recommandations sur la manière d'améliorer la bonne gouvernance, elles possèdent une expertise étendue et une expérience inestimable qu'elles peuvent partager avec l'ensemble de la communauté politique mondiale. Ainsi, l'inclusion d'institutions de médiation dans le débat politique sur l'ODD16 aura des répercussions sur les forums politiques liés à la bonne gouvernance en général.

Discussion

- Pourquoi est-il important que les institutions de médiation associent leurs travaux au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'ODD16 ?
- Que fait actuellement votre bureau pour contribuer à l'ODD16 ?
- Quels sont les défis que vous rencontrez pour mettre votre travail en cohérence avec l'ODD16 ou contribuer à celui-ci ?
- Qu'est-ce que votre bureau espère faire à l'avenir en ce qui concerne le Programme 2030 et l'ODD16 ?